

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juillet 2020

**L'an deux mil vingt , le 10 juillet à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Monsieur, Maire, en suite de **convocation en date du 06 juillet 2020**, dont un exemplaire a été porté au tableau d'affichage le jour même.

**Etaient présents, 6 conseillers sur 7**

Mesdames Jacqueline PURSON, Florence DE VAINS, Aline FALAMPIN

Messieurs Laurent CRAMPON, Dominique ROHART, Nicolas De WITASSE THEZY

Formant la majorité des membres en exercice.

**Était (étaient) absent(s), 1 conseiller(s) sur 7**

Cécile CHOQUET

**A été élu(e) secrétaire de séance : Mr Dominique ROHART**

**La séance est ouverte, M. le Président expose les problèmes suivants :**

## **Elections des Délégués du Conseil Municipal à l'Élection des Sénateurs**

Après avoir donné lecture de la circulaire de la Préfecture de la Somme, Monsieur Laurent CRAMPON a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué de la commune ainsi que son suppléant.

Les élections se font à bulletins secrets

### **DELEGUE**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	6
Bulletins blancs	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	6
Majorité absolue	4
A obtenu :	
<b>Mr Laurent CRAMPON</b>	<b>6 voix (six)</b>

Monsieur Laurent CRAMPON ayant obtenu la majorité absolue, a été nommé Délégué titulaire de la commune pour l'élection des sénateurs. Monsieur Laurent CRAMPON accepte.

### **SUPPLEANT N° 1**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	6
Bulletins blancs	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	6
Majorité absolue	4
A obtenu :	
<b>Mr Dominique ROHART</b>	<b>6 voix (six)</b>

Monsieur Dominique ROHART ayant obtenu la majorité absolue, a été nommé Délégué suppléant de la commune pour l'élection des sénateurs. Monsieur Dominique ROHART accepte.

### **SUPPLEANT N° 2**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	6
Bulletins blancs	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	6
Majorité absolue	4
A obtenu :	
<b>Mme Aline FALAMPIN</b>	<b>6 voix (six)</b>

Madame Aline FALAMPIN ayant obtenu la majorité absolue, a été nommé Délégué suppléant de la commune pour l'élection des sénateurs. Madame Aline FALAMPIN accepte.

### **SUPPLEANT N° 3**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	6
Bulletins blancs	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	6
Majorité absolue	4
A obtenu :	
<b>Mme Jacqueline PURSON</b>	<b>6 voix (six)</b>

Madame Jacqueline PURSON ayant obtenu la majorité absolue, a été nommé Délégué suppléant de la commune pour l'élection des sénateurs. Madame Jacqueline PURSON accepte.

## **Désignation de la Commission des Impôts Directs**

Le conseil municipal est appelé à désigner les titulaires et les suppléants à la Commission des Impôts Directs. Le Maire est membre de plein droit.

Après en avoir délibéré, les personnes désignées sont les suivantes :

Dominique ROHART	Jean-Michel CHOQUET
Jacqueline PURSON	Michèle MASSACRY
Florence DE VAINS	Nadine de WITASSE THEZY
Cécile CHOQUET	Jean-Luc DEBUIRE
Nicolas De WITASSE THEZY	Viviane DEGEZELLE
Aline FALAMPIN	David DEGEZELLE
Patrice PAVOT	Francis ROHART
Jean-Paul de WITASSE THEZY	Michel de VAINS
Jean-Dominique OGEZ	José GODEFROY
Ghislaine QUENNEHEN	Frédérique CRAMPON
Xavier CORNET	Edgard FERRET
<b>Pierre de VAINS (extérieur)</b>	<b>Alain PERSONNE (extérieur)</b>

## Représentants à la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire propose à l'assemblée 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour composer la commission d'appel d'offres (ouverture des plis) et sollicite des candidatures. Le Maire est membre de plein droit.

Le C.M. après en avoir délibéré, sur un vote de 6 suffrages exprimés, et par un vote de 6 voix «», 0 voix «et 0 abstention (s), vote :

- un nombre de 3 membres pour composer la commission et 3 suppléants,
- désigne les membres suivants :

Titulaires : Dominique ROHART – Cécile CHOQUET – Nicolas De WITASSE-THEZY

Suppléants : Aline FALAMPIN – Jacqueline PURSON – Florence DE VAINS

## Redevance d'occupation GRDF

Mr le maire informe le conseil municipal que GRDF a transmis les éléments de calcul ainsi que le montant de la redevance revenant à la commune au titre de l'occupation du domaine public pour l'année 2020, conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007.

Le montant de cette redevance s'établit à : 149.68 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le versement de cette redevance.

## Questions diverses

Aucune Question

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00**